

# Caucus sur les évaluations environnementales du RCE

## Un combat long et difficile

par Marilyn Powell, novembre 1998

Veillez noter que la « LCÉE » signifie la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. « L'Agence » fait allusion à l'Agence canadienne des évaluations environnementales.

Ce fut un privilège pour moi, comme toujours, de participer au Caucus du RCE sur les évaluations environnementales qui avait lieu à Ottawa, du 13 au 15 novembre, 1998. C'était fantastique d'avoir Yuill Herbert, qui représentait également le Nouveau-Brunswick. Il a préparé un excellent rapport détaillé. Le caucus travaille présentement à un contrat que nous espérons compléter en février lorsque nous rencontrerons l'Agence canadienne des évaluations environnementales (ACÉE) encore une fois. Toute personne qui a de l'information concernant une évaluation fédérale ou l'absence d'une telle évaluation, est priée de communiquer avec nous et nous l'inclurons avec plaisir dans le rapport qui sera préparé au début de l'an prochain.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE) va certainement faire l'objet d'un examen intense lors du plan quinquennal et il est temps de démontrer qu'il s'agit d'un processus vraiment faible. À l'intérieur du caucus, nous nous sommes battus pendant longtemps pour garder les mécanismes de déclenchement essentiels ; on découvre malheureusement que dans des cas tels l'autoroute traversant les prés du Grand Lac au Nouveau-Brunswick, ces mécanismes de déclenchement n'ont pas lieu. Au contraire, on s'attend à ce que nous intentions une poursuite alors qu'une évaluation au niveau fédéral augmenterait d'un cran la protection de l'environnement. Tout comme Yuill l'a mentionné, des « carnets de santé » sur les évaluations d'incidences environnementales ÉIE seront préparés et notre caucus prévoit de passer à l'offensive. La volonté politique de mettre la LCÉE en application n'existe pas et il faut combler cette lacune.